

Bulletin municipal de la ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

Cet été restera dans les mémoires, marqué par une vague de chaleur qui a fortement bousculé nos habitudes, en particulier celles de nos aînés et de nos enfants. Malgré ce contexte délicat, les manifestations se sont déroulées dans de bonnes conditions : fête de la musique en juin, fêtes foraines de Recquignies et de Rocq, concert de « JOLY JAZZ » dans le parc de la mairie, ainsi que les animations municipales organisées avec le concours de plusieurs associations locales, que nous remercions sincèrement. Nous retiendrons également l'événement spectaculaire et convivial de l'année : le rassemblement de plus de 200 personnes, le soir du 12 août, pour une soirée pique-nique à l'occasion de l'apparition de l'éclipse solaire.

Les adolescents n'ont pas été oubliés : 10 enfants les plus téméraires se sont retrouvés à Combloux, en Haute-Savoie, du 05 au 18 juillet, pour un séjour consacré aux sports extrêmes. D'autres ont pu profiter d'une journée au parc d'attractions Walibi, le 25 juillet.

Et les plus jeunes dans tout cela ? Près de 80 enfants ont participé aux centres aérés, rythmés par de nombreuses animations préparées par les directrices et les équipes d'animation. Au programme figuraient notamment trois grosses sorties à « ELFY PARK » dans les Ardennes, à « AQUALIBI » en Belgique, et à « SPARKO » à Frameries, ainsi qu'une nuit de camping à la salle des sports. Très appréciée des enfants, cette saison s'est achevée par une belle fête de centre en présence des parents. Un grand merci aux directrices, animatrices et animateurs pour leur engagement auprès des enfants.

Les commissions nouvellement constituées se mettront au travail dès le mois d'octobre afin de préparer la prochaine saison et de proposer une nouvelle formule répondant aux attentes des administrés de notre ville.

Votre Maire, Ghislain Rosier.

Horaires d'ouverture des services municipaux			
Hôtel de Ville	**Médiathèque**	**Agence postale**	**Garderie scolaire**
Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 12h15 *Tél. : 03.27.53.02.50* *contact@mairie-recquignies.fr*	*Du lundi au vendredi de 13h45 à 17h45* *Tél. : 03.27.39.63.88* *mediatheque@mairie-recquignies.fr*	*Du lundi au vendredi de 13h45 à 17h45* *Levée du courrier à 15h05*	*Du lundi au vendredi à la médiathèque* *Le matin de 07h30 à 08h30 et le soir de 16h15 (école maternelle) / 16h30 (école primaire) à 17h30*

Présentation de l'équipe municipale

Liste d'Union pour Recquignies et Rocq



Ghislain Rosier

Maire



Gérard Maugars

1er Adjoint



Jessica Huart

2ème Adjointe



Daniel Philippe

3ème Adjoint



Nadine Decamps

4ème Adjointe



Damien Van Haluwyn

5ème Adjoint



Violette Massart

Conseillère déléguée



Denis Drousie

Conseiller délégué



Cathy Devin

Conseillère



Delphine Lhote

Conseillère



Marc Le Peurien

Conseiller



Marine Laczewny

Conseillère



Mickaël Gosset

Conseiller



Vanessa Lefevre

Conseillère

Mieux vivre et bien grandir à Recquignies-Rocq



Olivier Garcia

Conseiller



Hélène Corbeaux

Conseillère



Frédéric Delsarte

Conseiller

Recquignies-Rocq, unis pour construire l'avenir



Jean-Paul Vicente

Conseiller



Elodie Lesueur

Conseillère

Tribune de libre expression des élus (majorité et oppositions)



« Liste d'Union pour Recquignies et Rocq »

Le groupe « Liste d'Union pour Recquignies et Rocq » vous remercie pour votre confiance lors des dernières élections municipales.

Malgré des conditions climatiques exceptionnelles, nous espérons que toutes et tous avez passé de bonnes vacances.

Depuis le 1er septembre, nos enfants ont repris le chemin des écoles maternelles et primaires. Nous leurs souhaitons une bonne année scolaire ainsi qu'aux collégiens et lycéens. Pour celles et ceux qui accèdent aux études supérieures, une réussite aux divers examens et concours. Nous souhaitons également la bienvenue dans nos écoles aux nouvelles enseignantes et enseignants.

Les prochains mois verront démarrer des travaux avec notamment la réfection de la toiture de l'école Jean Vilar. Nous sommes conscients que ceux-ci devront être adaptés aux changements climatiques qui s'accentuent d'année en année (canicule, tempête, inondations, etc.).
Tout ceci en recherchant toutes les subventions possibles, sans avoir recours à l'emprunt et en tenant compte des incertitudes sur les dotations de l'état.

Olivier GARCIA et la liste
Mieux vivre et bien grandir à RECQUIGNIES-ROCQ

Tout d'abord, nous souhaitons une très belle année scolaire à tous les enfants et jeunes de la commune ainsi qu'à tous les enseignants et le personnel de nos écoles.

Parmi les priorités que nous défendrons durant ce mandat, figure **votre sécurité au quotidien**: lutter davantage contre les excès de vitesse répétés, permettre aux piétons de retrouver des trottoirs praticables et sécurisés, agir face aux dégradations et dépôts sauvages.

La sécurité, c'est aussi **ne laisser personne de côté**. Nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée aux personnes les plus vulnérables, notamment à travers des appels ou des visites régulières permettant de rompre l'isolement et de s'assurer que tout va bien.

Parce que notre engagement pour RECQUIGNIES-ROCQ ne s'est pas arrêté au soir de l'élection de mars dernier, **nous ne vous abandonnons pas.**

Nous serons une opposition constructive et toujours à vos côtés !

Recquignies-Rocq, unis pour construire l'avenir

Nous tenons à remercier tous les électeurs qui nous ont accordés leur confiance en mars dernier.

Me Wallez ayant fait le choix de démissionner de ses fonctions, nos deux élus à votre service sont Mme Lesueur et M. Vicente.

Sans aucune alliance, nous nous engageons à être une opposition constructive, notre rôle sera d'alerter, d'informer et de rendre compte, avec transparence, des projets, des orientations et des décisions prises par la commune. Nous souhaitons être votre relais et porter la voix des habitants. Notre commune doit retrouver un véritable service de proximité répondant au plus près des besoins de chacun.

Dans un contexte où le changement climatique va profondément modifier nos modes de vie, le fonctionnement de nos écoles, de notre environnement et notre cadre de vie, nous serons vigilants sur la capacité de la commune à anticiper les évolutions à venir et à préparer concrètement l'Avenir.

Recquignies-Rocq, unis pour construire l'avenir, deux élus à votre service, une seule priorité : l'intérêt de tous.

Jean-Paul Vicente, représentant du groupe

Registre nominatif des personnes vulnérables

La Municipalité met à jour le registre nominatif des personnes vulnérables résidant sur la commune.

Peuvent notamment demander leur inscription les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que les personnes adultes en situation de handicap, résidant à leur domicile.

L'inscription permet à la commune, notamment en cas de mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence, de maintenir un contact avec les personnes inscrites et de leur proposer, ainsi qu'à leurs proches, des informations et dispositifs d'aide et d'accompagnement adaptés.

L'inscription est volontaire. Elle peut être demandée auprès du C.C.A.S. à l'accueil de la mairie, et la personne inscrite peut demander sa radiation à tout moment.

Les informations recueillies sont traitées dans le respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles et sont accessibles uniquement aux personnes habilitées, dans le cadre des missions prévues par la loi.

Fondement juridique : articles L.121-6-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

Permanences

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines : l'aide sociale légale qui, par la loi, est sa seule attribution obligatoire, l'aide sociale facultative et l'action sociale (matières pour lesquelles il dispose d'une plus grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux), et l'animation des activités sociales.

Le C.C.A.S. est au service des personnes les plus démunies ainsi que des personnes âgées et handicapées.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie au 03.27.53.02.50.

Le département du Nord est découpé en 44 Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (U.T.P.A.S.), qui assurent un accueil de proximité et un lieu de ressources et d'informations concernant les prestations sociales et médico-sociales.

Les permanences de l'assistance sociale, au profit du public de la ville de Recquignies, ont lieu en mairie le vendredi matin uniquement sur rendez-vous. Au préalable, il est nécessaire de prendre rendez-vous au 03.59.73.14.00 (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30).

Maison Nord Solidarités Maubeuge Jeumont, Résidence Jean Mossay, 10 boulevard Pasteur, 59600 Maubeuge

Une permanence des élus est assurée de 14h00 à 15h30 à la salle du Millénaire chaque premier lundi du mois et en mairie chaque troisième lundi du mois par M. Daniel Philippe, 5ème adjoint.

Pour le prochain trimestre, celles-ci sont les suivantes :

- Lundi 05 octobre 2026 (salle du Millénaire) et lundi 19 octobre 2026 (mairie)
- Lundi 02 novembre 2026 (salle du Millénaire) et lundi 16 novembre 2026 (mairie)
- Lundi 07 décembre 2026 (salle du Millénaire) et lundi 21 décembre 2026 (mairie)

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie au 03.27.53.02.50.

Distribution des vignettes Coupons Stibus Emeraude et Printemps

La distribution aura lieu du 21 décembre 2026 au 04 janvier 2027 de 08h30 à 12h15 en mairie. Concernant le coupon PRINTEMPS, celui-ci est réservé aux personnes de 60 ans et plus. Il est donc impératif de ramener un justificatif d'âge (carte d'identité ou passeport). Pour le coupon EMERAUDE, il est réservé aux personnes ayant un taux d'invalidité de 80% minimum reconnu officiellement par la MDPH. Il est donc impératif de ramener le justificatif MDPH en cours de validité (carte ou courrier officiel précisant le taux d'incapacité).

Tous les bénéficiaires des coupons EMERAUDE et PRINTEMPS doivent également présenter leur avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025. Les personnes n'ayant pas d'avis d'imposition à leur nom (personne à charge d'un tiers) doivent fournir un justificatif précisant le montant de leurs revenus déclarés aux impôts ou attestant qu'elles ne sont pas imposables. **Si la carte est trop ancienne alors il faut ramener une photo récente**.

Quant aux nouveaux bénéficiaires, ils doivent prévoir une photo récente et justifier de trois mois de résidence dans la commune (amener factures ou quittances de loyer).

Distribution des bons de Noël

Le mercredi 02 décembre 2026 aura lieu en mairie la distribution des bons de Noël aux demandeurs d'emploi (08h30 à 12h00) et aux anciens (13h30 à 16h30).

Conditions pour les anciens

Pour pouvoir en bénéficier, il faut avoir plus de 60 ans et les ressources doivent être inférieures aux barèmes de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (A.S.P.A.), à savoir 12 523.14€ pour une personne seule (bon de 27€) et 19 442.21€ pour un couple (bon de 35€).

Conditions pour les demandeurs d'emploi

	Personne Seule		COUPLE	
Pers à charge	BAREME	MONTANT	BAREME	MONTANT
	636,00 €	**40,00 €**	**954,00 €**	**53,00 €**
1	786,00 €	60,00 €	1 104,00 €	73,00 €
2	936,00 €	80,00 €	1 254,00 €	93,00 €
3	1 086,00 €	100,00 €	1 404,00 €	113,00 €
4	1 236,00 €	120,00 €	1 554,00 €	133,00 €
5	1 386,00 €	140,00 €	1 704,00 €	153,00 €
6	1 536,00 €	160,00 €	1 854,00 €	173,00 €
7	1 686,00 €	180,00 €	2 004,00 €	193,00 €
8	1 836,00 €	200,00 €	2 154,00 €	213,00 €
9	1 986,00 €	220,00 €	2 304,00 €	233,00 €
10	2 136,00 €	240,00 €	2 454,00 €	253,00 €

Pour pouvoir en bénéficier, il faut être demandeur d'emploi depuis au moins trois mois, être domicilié à Recquignies depuis au moins trois mois et avoir des ressources inférieures ou égales au barème du tableau ci-contre (il sera demandé de fournir tous les justificatifs correspondants).

Cas particulier, les demandeurs d'emploi au RSA avec des ressources inférieures ou égales au barème peuvent bénéficier des bons. Un bon de 35€ est accordé aux demandeurs d'emploi de plus de 18 ans à charge de leurs parents ou d'un tiers.

Les pièces justificatives à fournir sont le dernier avis d'imposition, le livret de famille, les trois derniers justificatifs France Travail, les trois dernières quittances de loyer et toutes les ressources de la famille (salaires, pensions, Assedic, RSA, allocations familiales, aides du conseil départemental, etc.).

Distribution des colis aux Anciens

Les élus procéderont à la **distribution des colis aux anciens le samedi 07 novembre 2026 dans le courant de la matinée**.

Distribution des coquilles à la population

Les élus procéderont à la **distribution des coquilles de Noël à la population le samedi 12 décembre 2026 à partir de 09h00**. En cas d'absence, un coupon vous sera remis dans votre boîte aux lettres afin de venir les récupérer le lundi 14 décembre 2026 en mairie de 13h45 à 16h00.



Quant à la **distribution des coquilles dans les écoles de notre commune, elle aura lieu le vendredi 18 décembre 2026 dans le courant de la matinée**.

Révision des listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Même si l'inscription est possible après le 31 décembre (loi n°2016-1048), une date limite d'inscription est toutefois à respecter. **Depuis le 1er juillet 2026, si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales et que vous souhaitez voter, votre demande d'inscription doit être faite au plus tard le 6ème vendredi précédant le scrutin**.

Les inscriptions se déroulent en mairie. En plus du formulaire Cerfa n°12669*02 complété, il convient de fournir les documents ci-dessous.

- **Pour une inscription** : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an), un justificatif de domicile à votre nom (de moins de trois mois) et le décret de naturalisation pour les personnes venant d'obtenir la nationalité française.
- **Pour un changement d'adresse à l'intérieur de la commune** : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an), un justificatif de domicile à votre nom (de moins de trois mois).
- **Pour une erreur ou une modification d'état civil** : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins d'un an) ou un acte de naissance ou de mariage.

Dépôt du dossier de la médaille de la famille française

La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leur mérite, et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation (article D215-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, et qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Le dépôt des demandes en mairie (formulaire CERFA n°15319*02) doit se faire avant le vendredi 05 février 2027 pour la promotion de l'année en cours.

Participation au code de la route

La municipalité participe au coût du passage à l'examen du code de la route pour les jeunes de Recquignies ayant obtenu leur code. Le montant de cette participation s'élève à 30€.

Les conditions sont de résider à Recquignies ou avoir un des deux parents qui habite à Recquignies et qui a la garde partagée, d'avoir de 15 à 21 ans lors de l'obtention du code, et de passer son code dans un centre d'examen.

Les justificatifs à fournir lors de la demande sont le justificatif de domicile, le certificat de réussite au code, le relevé d'identité bancaire ou postal, et le justificatif de paiement avec nom/prénom/adresse/âge du jeune.



Rentrée scolaire dans nos écoles

Pour cette nouvelle rentrée scolaire, le nombre d'élèves accueilli est de 50 pour l'école maternelle Paul Langevin, 17 pour l'école maternelle de Rocq, 79 pour l'école primaire du Centre et 26 pour l'école primaire Jean Vilar.



Le corps enseignant de l'école maternelle Paul Langevin est composé de Mme Hermant, directrice, assistée de Mme Paquin et de Mme Vangeneugden. Quant à l'école primaire du Centre, il est composé de Mme Minette, directrice, assistée de Mme Deville, M. Dehaies, Mme Sacristao et Mme Herphelin.

Le corps enseignant de l'école maternelle de Rocq est composé de Mme Delattre, directrice. Quant à l'école primaire Jean Vilar, il est composé de Mme Fontana, directrice, assistée de M. Lesniak.

Récompense au mérite scolaire

La municipalité octroie une récompense au mérite scolaire pour les jeunes de Recquignies ayant obtenu le diplôme national du brevet (DNB) ou le bac (général, technologique ou professionnel) avec certaines mentions. Cette récompense, sous forme de carte cadeau, sera donnée aux jeunes lors du vin d'honneur de la cérémonie du 11 novembre 2026.

Les conditions sont de résider à Recquignies ou avoir un des deux parents qui habite à Recquignies et qui a la garde partagée, d'avoir moins de 25 ans, et d'être scolarisé en collège, lycée ou lycée professionnel. **Le dossier sera à déposer en mairie avant le vendredi 09 octobre 2026 avec les pièces justificatives** suivantes : justificatif d'identité, justificatif de domicile de moins de trois mois, relevé de notes ou le diplôme indiquant l'obtention du diplôme et de la mention.

- **Montants octroyés pour le DNB ou équivalences** : néant pour une note entre 12 et 13.99, 50€ pour une note entre 14 et 15.99, 80€ pour une note supérieure ou égale à 16.
- **Montants octroyés pour le BAC (général, technologique ou professionnel) ou équivalences** : 80€ pour une note entre 12 et 13.99, 100€ pour une note entre 14 et 15.99, 150€ pour une note supérieure ou égale à 16.
- **La prime au mérite scolaire pourra être attribuée aux équivalences des diplômes reconnus**.

Bourse communale Collège de la 6ème à la 3ème

La municipalité octroie une bourse communale pour les collégiens résidant à Recquignies et ayant moins de 16 ans le jour de la rentrée scolaire. Le montant de celle-ci pour l'année scolaire 2026/2027 s'élève à 75€.

Le dossier sera à déposer en mairie avant le lundi 30 novembre 2026 avec les pièces justificatives suivantes : certificat de scolarité 2026/2027, justificatif de la bourse d'état 2026/2027, relevé d'identité bancaire ou postal, avis de non-imposition 2026 sur les revenus 2025 (des deux parents si concubinage), justificatif de l'autorité parentale (en cas de séparation ou de divorce), attestation de la CAF du mois de septembre 2026 mentionnant les enfants à charge.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité (photocopies à la charge du demandeur).

Rappel concernant le déplacement à Auchan Louvroil

Chaque deuxième mercredi du mois, un déplacement à Auchan Louvroil est organisé pour les administrés de plus de 60 ans sans moyen de locomotion et les personnes en situation de précarité.

Lieux de ramassage : place des ATM (13h30), résidence Buissonnière (13h32), rue René Fourchet (13h35), résidence Pablo Néruda (13h36), intersection des rues Delattre/Herbecq (13h38), place de Nice (13h40) et rue Paul Durin (13h43). Retour à partir de 17h00.

A.L.S.H. des vacances d'été



Cette année, le centre de loisirs s'est transformé en un véritable royaume enchanté. Les équipes d'animation menées par Audrey et Julie ont choisi le thème « Contes et légendes » offrant aux enfants un voyage au cœur d'univers fantastiques où l'imaginaire est roi. Au fil des journées, les jeunes aventuriers ont rencontré dragons, fées, chevaliers, trolls, etc. à travers un programme riche et varié. Ateliers créatifs, grands jeux, défis en équipe, chasses au trésor ont rythmé leur quotidien dans une ambiance conviviale et pleine de surprises.



Chaque activité a été pensée pour stimuler la curiosité, développer la créativité et encourager l'esprit d'équipe. Les enfants deviennent les héros de leur propre conte. Une belle parenthèse enchantée qui a favorisé le vivre ensemble, l'expression de chacun et le plaisir de partager des moments inoubliables.

A l'année prochaine pour de nouvelles aventures !

Les services du Café « Le Nice »



Le Café « Le Nice » est devenu « Relais CA ». Totalement sécurisé, ce service permet aux clients du Crédit Agricole Nord de France d'effectuer des retraits d'espèces entre 20 à 100€ par jour, et ce en toute confidentialité. Un café-bar-tabac est bien plus qu'un simple lieu de passage. C'est le cœur battant d'une vie locale, un espace de convivialité et d'échanges au quotidien. Nous vous proposons des services pensés pour vous simplifier la vie : *bar, tabac, presse, FDJ et PMU, paiement de proximité (impôts, procès, cantines, etc.), compte Nickel, vente de timbres fiscaux et postaux, articles fumeurs et vapotage, recharges e-liquides, recharges téléphoniques (Free, SFR, Orange, La Poste Mobile, etc.) et monétiques (PCS Mastercard, Paysafecash, etc.), e-cartes cadeaux (Auchan, Amazon, etc.), cartes postales, coupon Stibus, etc.*

Le Café « Le Nice » est fermé le mercredi et est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07h00 à 20h00, le samedi de 08h00 à 20h00 et le dimanche de 08h30 à 14h00.

Cérémonies civiles



◄ Célébration des noces de diamant de M. et Mme Loire le 05 juillet par M. Jean-Paul Vicente (conseiller)

Célébration des noces de jade de M. et Mme Froment le 18 juillet par M. le Maire ►



La municipalité leur adresse ses plus sincères félicitations et ses vœux de santé et de bonheur.

Permanence du délégué à la cohésion police-population

Le délégué à la cohésion police-population du commissariat de police assurera une permanence le vendredi 02 octobre 2026 de 10h00 à 11h30, le mardi 03 novembre 2026 de 14h00 à 15h30 et le mardi 01 décembre 2026 de 10h00 à 11h30.

Qu'est-ce qu'un délégué à la cohésion police population ?

Les Délégués à la Cohésion Police Population (DCPP) sont des réservistes civils de la Police nationale, chargés de renforcer le lien entre la population, les acteurs de terrain et les services de Police. Il est rattaché au Commissariat de police de Maubeuge-Agglomération.

Si vous avez des problèmes de voisinage, de voie publique, des nuisances sonores et diverses, des incivilités, etc., vous pouvez le rencontrer lors des permanences en mairie. Il est à votre écoute et tente de vous apporter des réponses. Il vous oriente et vous accompagne dans une procédure le cas échéant. Il a un devoir de confidentialité.

Rappel concernant le stationnement gênant et abusif



Devant le nombre croissant de véhicules par foyer, il est demandé de privilégier le stationnement de votre véhicule à l'intérieur de votre propriété. Ceci afin de libérer les trottoirs pour les piétons et les personnes à mobilité réduite. Une prise de conscience de chacun peut conduire à garantir une circulation sans gêne et une meilleure sécurité. Il s'agit tout simplement de civisme qui est un principe fondamental de la vie en société.

La municipalité rappelle la **stricte interdiction du stationnement anarchique ou sur les dépose-minute aux abords des établissements scolaires afin de protéger les enfants**. De même, un véhicule ne peut pas rester garé de manière ininterrompue au même endroit sur la voie publique pendant plus de 7 jours consécutifs (Article R417-12).

En agglomération, **vous devez obligatoirement vous garer dans le sens de la marche** (à droite sur une rue à double sens, à droite ou à gauche sur une rue à sens unique) sachant que le **stationnement est interdit sur la ligne jaune continue**.

Le **stationnement sur une place réservée aux personnes en situation de handicap est strictement interdit** et passible d'une amende de 135€. Il est strictement interdit de stationner devant une borne ou une bouche d'incendie. Depuis la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, le stationnement sur un passage piéton ou à moins de 5 mètres en amont de celui-ci est interdit et qualifié de stationnement très gênant.

Arrêt du réseau cuivre et fin de l'ADSL

La modernisation des infrastructures de télécommunication est en cours dans notre pays, au travers de grands chantiers pour apporter l'Internet fixe à Très Haut Débit partout sur le territoire. Dans ce cadre, Orange a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Cette fermeture de réseau se déroule au travers de sept lots annuels de commune, dans le respect de délais de prévenance encadrés par la règlementation. Après les cinq premiers lots engagés, la phase de partage des deux derniers lots est lancée. **La commune de Recquignies a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°7 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendra en 2030** : l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.



Tous les opérateurs vont accompagner leurs clients dans cette transition vers la fibre optique ou une solution alternative.

Quelles autorisations pour quels travaux sur ma maison ?

Service commun ADS
Direction Aménagement et Urbanisme CAMVS

Sans formalité | Déclaration Préalable | Permis de construire

Renseignez-vous auprès de votre commune



1 PANNEAUX SOLAIRES (en toiture) — DP

2 POSE DE FENÊTRE DE TOIT — DP

3 REFECTION DE TOITURE — DP

4 POSE D'UN ABRI DE JARDIN
- SF — Moins de 5 m²
- DP — De 5 à 20 m²
- PC — Plus de 20 m²

5 PISCINE
- < 10 m² — SF
- ≤100 m² avec ou sans couverture < 1,80 m — DP
- Couverture > 1,80 m quelle que soit la superficie — PC
- > 100 m² — PC

6 EXTENSION DE MAISON OU CONSTRUCTION D'UN GARAGE
(contigu à la construction principale)
- De 5 à 40 m² — DP
- Plus de 40 m² — PC

7 RAVALEMENT DE FAÇADE
(si instauré sur la commune) — DP

8 INSTALLATION DE CLÔTURE, PORTAIL — DP

9 CONSTRUCTION D'UNE VÉRANDA OU COUVERTURE D'UNE TERASSE
- De 5 à 40 m² — DP
- Plus de 40 m² — PC

10 INSTALLATION CLIMATISEUR — DP

11 PERCEMENT OU MODIFICATION D'UNE FENÊTRE — DP

En périmètre ABF

Les projets SF feront l'objet d'une DP

En zone A et N

Le seuil de 40 m² est ramené à 20 m²

Accéder aux formulaires (CERFA)

Scannez pour accéder directement aux formulaires

Permis de construire | Déclaration préalable | Permis de démolir

Vous souhaitez déposer en ligne ?

Scannez pour accéder au guichet unique

Guichet | Tuto

Guichet accessible pour les communes suivantes :

Aibes, Assevent, Aulnoye-Aymeries, Beaufort, Berlaimont, Bersillies, Bettignies, Bousignies-sur-Roc, Boussières-sur-Sambre, Cerfontaine, Colleret, Cousolre, Eclaibes, Ecuélin, Elesmes, Feignies, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Gognies-Chaussée, Leval, Limont-Fontaine, Louvroil, Mairieux, Monceau-Saint-Waast, Neuf-Mesnil, Noyelles-sur-Sambre, Obrechies, Pont-sur-Sambre, Quiévelon, Recquignies, Rousies, Saint-Rémy-Chaussée, Saint-Rémy-du-Nord, Sassegnies, Vieux-Mesnil, Vieux-Reng, Villers-Sire-Nicole.

À savoir

Les règles d'urbanisme peuvent varier d'une commune à l'autre (PLUi, secteurs protégés, périmètres des Architectes des Bâtiments de France,...)

Renseignez-vous avant de commencer vos travaux.

Collecte des déchets d'amiante

Soucieux de la santé des habitants et de la protection de l'environnement, le SIAVED met en œuvre une **collecte de l'amiante (amiante ciment ou amiante lié, fibrociment) sur son territoire**. **Attention, ce service est réservé aux particuliers résidant sur le territoire du SIAVED et est limité à deux enlèvements par an et par adresse**. Les professionnels ne peuvent pas bénéficier de ce service.

La collecte est gratuite. Seuls les sacs « amiante » destinés à recueillir le matériau sont facturés 30€ l'unité.

Pour organiser le rendez-vous, appelez le n° vert 0.800.003.793 ou remplissez le formulaire en ligne (*https://www.siaved.fr/form/prise-de-rdv-amiante*) ou encore adressez votre demande par courriel via l'adresse *amiante@siaved.fr*.

A la suite du rendez-vous convenu, un agent du SIAVED vient à votre domicile pour estimer la quantité d'amiante à enlever avant votre démontage et vous donner quelques conseils pour le conditionnement. Le nombre de « Big Bag » est défini selon le volume à enlever (un « Big Bag » peut accueillir entre 10 et 15 tôles environ) et un devis est établi pour la fourniture des sacs.

Une fois le devis accepté, les sacs vous sont livrés. Il vous suffit ensuite de les remplir (le remplissage et le conditionnement sont faits par vos soins). Déposez les sacs à l'endroit déterminé par l'agent du SIAVED où ils seront collectés à la date convenue.

L'amiante est un matériau dangereux. Il est vivement recommandé de se protéger avec des gants, des lunettes, une combinaison à usage unique adaptés à la manipulation de l'amiante et un masque (catégorie FFP3).







Déchèteries	Contacter la C.A.M.V.S.	Déchets
La gestion des déchèteries de Jeumont (*1256 rue du Maréchal Leclerc*) et de Maubeuge (*4 Les Prés du Saussoir, près de la SPA*) est assurée par le SIAVED (n° vert : 0.800.775.537). *Lundi de 13h30 à 18h00*.* *Du mardi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00*.* *Du vendredi au samedi de 08h30 à 18h00* non-stop.* *Dimanche de 08h30 à 12h00.* **17h00 à partir du 02 novembre* *Fermées les jours fériés* *https://www.siaved.fr/contactez-nous*	Pour toute demande relative aux services à la population (déchets, voirie, assainissement, jeunesse, habitat, etc.), merci de bien vouloir vous adresser au : *Pôle Accueil de l'Agglomération.* *18 rue du 145ème Régiment d'Infanterie, 59600 Maubeuge* *Tél. : 03.27.53.01.00.* Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi). A noter qu'il est également possible de remplir sa demande via le formulaire disponible sur *https://agglo-maubeugevaldesambre.fr/contact/*	**Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi**. **Encombrants sur appel et rendez-vous** auprès de AGIIE au 06.72.79.21.55 ou par courriel à *service-encombrants@gessa.fr* du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. **Déchets verts sur appel et rendez-vous** auprès de SYNERGIE au 06.25.86.89.66 ou par courriel à *dechets-verts@association-synergie.fr* du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

DÉMARCHAGE À DOMICILE
AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

1 Identifier le ou les visiteurs visuellement (fenêtre, visiophone...)

2 Exiger la présentation d'une carte professionnelle ou de l'autorisation de la municipalité, même si cette personne porte un uniforme.

3 En cas de doute, refuser l'accès à votre domicile. Si votre interlocuteur insiste pour entrer ou refuse de sortir, contacter la gendarmerie.

4 Solliciter la présence d'un ami ou d'un membre de votre famille, et ne rien signer sans leur avis.

5 Si le démarcheur est parvenu à rentrer dans votre habitation, ne le laisser jamais seul, même si une seconde personne se présente à votre porte car il s'agit probablement d'un complice.

6 Ne jamais rien payer sur le moment, ni en chèque ni en argent liquide

7 En cas de démarchage à domicile abusif avéré, il convient de conserver les preuves, pour les communiquer immédiatement à la gendarmerie.



17 Signalez tout fait suspect.
Composez le 17 !



RÈGLEMENTATION
DES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

AMENDE ENCOURUE EN CAS DE NON-RESPECT ET D'INFRACTION

Les infractions les plus courantes :

INFRACTIONS	MONTANT DE L'AMENDE
Port d'un casque audio, d'oreillettes, d'écouteurs, téléphone en main	135 €
Absence de gilet rétro-réfléchissant de nuit et par mauvaise visibilité	35 €
Transport d'un passager	35 €
Engin débridé dépassant les 25 km/h	jusqu'à 1 500 €
Circulation sur le trottoir — *Contravention de 4e classe*	jusqu'à 135 €
Absence d'éclairage avant/arrière, dispositif rétro-réfléchissant, pas d'avertisseur sonore ou système de freins	11 €
Dispositif de freinage peu efficace	11 €
Absence ou défaut d'assurance (responsabilité civile)	750 € pouvant être minorée ou majorée
Non port du casque	jusqu'à 150 €

Il est strictement interdit de conduire une trottinette électrique pour un conducteur de moins de 14 ans.

EN TROTTINETTE ÉLECTRIQUE, TOUTES LES RÈGLES DU CODE DE LA ROUTE S'APPLIQUENT AUSSI !

Les trottinettes électriques sont classifiées dans le code de la route comme **engin de déplacement personnel motorisé** (EDPM). Les règles spécifiques applicables sont prévues et réprimées par les articles **R412-43-1 à R412-43-3 du code de la route.**




SOS
NUMÉROS D'URGENCE
À CONNAÎTRE
15
SAMU
Urgence Médicale
17
Police Secours
18
Sapeurs-Pompiers
112
Urgences UE
Numéro d'urgence européen
114
Sourds & Malentendants
115
SAMU Social
119
Enfant en Danger
196
Sauvetage en Mer
197
Attentat / Enlèvement
3018
Cyber-harcèlement
3114
Prévention Suicide
3919
Violences Femmes


CENDRIER DE RUE - POUBELLE - CENDRIER DE POCHE
#MonMégot
OùIlFaut


NON
AUX DÉPÔTS SAUVAGES !
IL EST INTERDIT DE DÉPOSER LES DÉCHETS SUR LES TROTTOIRS
Mieux vivre ensemble c'est respecter son voisinage et conserver à domicile ses encombrants

LES RANDONNEURS BEUXEIDIENS et RECHIGNIENS

ORGANISENT LEUR REPAS DANSANT

SAMEDI 10 OCTOBRE 2026
A partir de 19h00

Maison de la citoyenneté de Boussois

COUSCOUS ou CHOUCROUTE



1 KIR offert par adulte

Café – Dessert : 25 €

(Menu enfant -12ans 14 €)



Animation assurée

Venez nombreux, ambiance et convivialité.
Paiement à l'inscription : Date limite 05 octobre 2026

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS :

Mr RINGOT. D Président 06 21 38 01 98
Me RINGOT. L Secrétaire 06 20 56 42 80

FPNM

LA BEUXEIDIENNE N° 15

LE 18 OCTOBRE 2026 A BOUSSOIS

« LES RANDONNEURS BEUXEIDIENS & RECHIGNIENS »
ORGANISENT LEUR 15ème MARCHE INTER CLUB

Ouvert à tous et tout âge.
Parcours : 6 OU 12 KMS.
Départ : Salle de Boussois.
Ravitaillement au départ, et soupe à l'oignon à l'arrivée.
Participation : 3 € par personne.
Buvette sur place.

Inscription à partir de 8h15
Départ groupé 9h00, parcours fléché, allure libre



Renseignement Président : Mr Ringot Didier 06 21 38 01 98.





Communiqué du B.C.A.B.R.

La saison 2026/2027 arrive et le B.C.A.B.R. se prépare à entamer sa sixième saison avec un développement qui suit son cours : une équipe U15M inscrite en championnat district sud (ancien district valenciennois), une équipe U18M (avec quatre nouvelles recrues dont deux mutées) inscrite en championnat départemental D3, et une équipe séniors masculins (renouvelée à 50% dont trois mutés) inscrite en championnat départemental D3.

Deux nouveautés avec l'ouverture d'une école micro-basket de 3 à 5 ans et d'une école mini-basket de 6 à 7 ans ! Les plannings d'horaires d'entraînements pour les salles G. Carpentier (Assevent), O. Doom (Boussois) et M-A. Le Fur (Recquignies) seront répartis en trois options en attendant la réouverture de la salle de Boussois.

<table>
<tr><th colspan="2">En attendant l'obtention de la salle O. Doom de Boussois</th></tr>
<tr><td>Option 1 : Salle M-A Le Fur de Recquignies</td><td>Option 2 : Salle M-A Le Fur de Recquignies et G. Carpentier d'Assevent</td></tr>
<tr><td>Micro-basket et U8/U9 le mercredi de 13h00 à 14h00 (salle partagée) et le lundi de 17h30 à 18h30 (salle Henri de Recquignies).
Mini-basket et U10/U11 le mercredi de 14h00 à 15h00 (salle partagée) et le jeudi 17h30 à 18h30 (salle Henri de Recquignies).
U15M le mercredi de 15h30 à 17h00.
Séniors et U18M le mercredi et le vendredi de 20h00 à 22h00.
Championnats les samedis de 12h00 à 23h00 et les dimanches de 08h00 à 13h30.</td><td>Du 01/09/2026 au 24/11/2026 et du 02/03/2027 au 29/06/2027
U15M le mercredi de 16h00 à 17h30 (salle M-A. Le Fur) et le mardi de 17h00 à 19h00 (salle G. Carpentier).
U18M le mardi de 19h00 à 21h00.</td></tr>
<tr><th colspan="2">Avec la récupération de la salle O. Doom de Boussois (Option 3)</th></tr>
<tr><td>Salle M-A. Le Fur de Recquignies</td><td>Salle O. Doom de Boussois</td></tr>
<tr><td>Les entrainements ne changent pas par rapport à l'option 1, pour les U8/U9/U10/U11 et U18M et séniors Garçons.</td><td>Micro-basket le mercredi de 13h00 à 14h00 et mini-basket de 14h00 à 15h00)
U8/U9 le mardi de 17h30 à 19h00 et U15M le mardi de 19h30 à 21h30
U10/U11 le jeudi de 17h30 à 19h00 et U15M le jeudi de 19h30 à 21h30</td></tr>
</table>

Communiqué de l'Harmonie de Recquignies

Les répétitions de l'Harmonie de Recquignies s'effectuent chaque lundi de 19h00 à 20h30 à l'auditorium. Toutes les personnes voulant jouer de la musique dans une ambiance très conviviale et sous la direction d'un jeune chef talentueux sont les bienvenues (percussions, clarinette, trompette, saxo, basse, trombone, flûte, etc.). La cotisation annuelle est de 10€.

Notez dans vos agendas les dates du 11 octobre 2026 à 15h30 à la salle des fêtes pour le concert d'Automne, du 29 novembre 2026 à 11h00 à l'église Saint-Sulpice pour le concert de la Sainte Cécile, et du 19 décembre 2026 à 16h00 à l'église Saint Sulpice pour le concert de Noël.

Rappel concernant la licence sportive

Nous vous rappelons que la municipalité propose un dispositif d'aide à la licence sportive permettant aux jeunes de Recquignies et de Rocq, âgés de 6 à 17 ans, d'accéder plus facilement aux activités des clubs locaux. **En plus de la première licence gratuite, une participation de 20€ est versée pour chaque jeune inscrit dans une association de Recquignies.**

Vous devez formuler votre demande en mairie avant le 31 décembre 2026 (pour la saison 2026/2027). Les pièces à fournir sont un justificatif de domicile de moins de trois mois, un justificatif du paiement de la licence comportant le nom, le prénom, l'âge et le domicile de l'enfant, et un relevé d'identité bancaire ou postal.

Découvrez le portail en ligne « Lire en Sambre » !

Le réseau « *Lire en Sambre* » rassemble 18 bibliothèques et médiathèques du territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, autour d'un catalogue de documents commun et d'une carte d'abonnement unique et gratuite !

Une plateforme en ligne (*https://lireensambre.agglo-maubeugevaldesambre.fr/*) est disponible et propose un espace unique pour réserver des documents, découvrir l'ensemble des bibliothèques, médiathèques et points de lecture du réseau, et accéder à de nombreux services. Le portail « *Lire en Sambre* » donne accès à l'ensemble des documents disponibles dans les bibliothèques, médiathèques et points de lecture du réseau.

Après avoir effectué une recherche, il suffit de sélectionner le document souhaité et de cliquer sur réserver. Vous pouvez ensuite le retirer dans la structure indiquée. Le portail permet de réserver une grande variété de documents : livres jeunesse, bandes dessinées, romans et livres audio, musique (CD et vinyles), DVD, jeux de société, magazines et presse.

Pour réserver des documents, une inscription est nécessaire. Rendez-vous dans la bibliothèque, médiathèque ou point de lecture de votre choix, muni d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et/ou d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Lire en Sambre
Réseau des bibliothèques et médiathèques de la CAMVS





« On se ReGeek » édition 2026

« *On se ReGeek* », c'est le rendez-vous geek en Sambre-Avesnois : jeux vidéo, eSport, rétrogaming, cosplay, jeux de plateau, réalité virtuelle et animations pour tous. Porté par l'association « *Lan Experience* », l'événement rassemble les passionnés, les curieux, les familles et les joueurs autour d'un même objectif : partager un moment convivial et accessible.

Pour l'édition 2026, du 16 au 18 octobre à la salle Marie-Amélie Le Fur, préparez-vous à vivre un week-end rythmé par les tournois eSport (Counter-Strike 2, FC26, Tekken 8, Guilty Gear Strive et Rivals Of Aether 2), les jeux libres et l'ambiance unique de la culture geek. Plus de renseignements sur *https://www.lanexperience.fr/event* !

Spectacles de marionnettes

Le théâtre de marionnettes de Ronchin se produira à l'auditorium avec ses spectacles « *Sorcière pas si bête* » (samedi 31 octobre à 18h00) et « *La tournée du Père Noël* » (mercredi 23 décembre à 18h00).

Tarif réduit : 4€ / Tarif plein : 6€ - Billetterie en ligne ou à la médiathèque





Notez dans vos agendas les prochains ateliers culturels !

Retour sur les bancs de l'école, la **Medi@Nice Dictée** est de retour le vendredi 09 octobre à 17h30 à l'auditorium !

« *Il était une toute petite histoire* », le rendez-vous des bébés lecteurs ! Les mardis 13 octobre, 10 novembre et 08 décembre de 10h40 à 11h15 à la médiathèque. Gratuit, réservation à la médiathèque.	**Atelier d'art floral pour adultes animé par « *L'art en fleurs* » *** Les jeudis 15 octobre et 17 décembre à 14h30 à la médiathèque Gratuit pour les réchigniens / 20€ pour les extérieurs.
Atelier créatif pour enfant sur support en bois avec « *123 Créabois* » * Les mardis 20 octobre (thème d'Halloween) et 22 décembre (thème de Noël) à 14h30 à la médiathèque. Gratuit, réservation à la médiathèque.	**Atelier créatif pour enfants à partir de 5 ans animé par l'Office de Tourisme de l'Avesnois** Les lundis 26 octobre (thème d'Halloween) et 21 décembre (thème de Noël) à 14h30 à la médiathèque. Gratuit, réservation à la médiathèque.

**Nombre de places limité : priorité donnée à de nouveaux participants afin de faire découvrir l'animation à un maximum de personnes !*

Retour en photos


1


2


3


4


5


6


7


8


9


10


11


12


13


14



15

01 : Spectacle de marionnettes « *Le Chapiteau Rouge* » du théâtre de Ronchin le 20 février à l'auditorium.
02 : Chasse aux œufs de la municipalité le 06 avril dans le parc de la Feutrerie.
03 : Action de prévention « *Permis vélo* » le 07 avril dans la salle M-A. Le Fur pour les enfants de CM2 scolarisés à Recquignies et Boussois.
04 : Spectacle de marionnettes « *Les Aventures de Gouttelette* » du théâtre de Ronchin le 10 avril à l'auditorium.
05 : Comédie théâtrale « *Si je t'aime, fais gaffe !* » le 11 avril à la salle des fêtes.
06 : Remise des diplômes du Travail le 24 avril à l'auditorium.
07 à 08 : Voyage des aînés à destination de la Champagne le 30 mai.

Retour en photos































09 à 10 : « *Cover and Tribute's Live* » à l'occasion de la fête de la Musique le 19 juin sur la place de Nice.
11 à 13 : Sortie culturelle au 31ème festival folklorique d'Anor le 21 juin.
14 : Remise des récompenses aux futurs sixièmes le 23 juin à l'auditorium.
15 à 20 : Quelques photos des animations dans le cadre de la ducasse de Recquignies du 03 au 06 juillet.
21 : Départ pour le camp d'été à Combloux en Haute-Savoie du 05 au 18 juillet.
22 à 23 : Etape du Festival Joly Jazz le 08 juillet dans le parc de l'Hôtel de Ville.
24 à 28 : Quelques photos des animations dans le cadre de la ducasse de Rocq les 08 et 09 août.
29 à 30 : Village éclipse et soirée pique-nique géant le 12 août au stade des écoles à l'occasion de l'éclipse solaire.

Agenda des prochains événements

Vie Municipale

Le 05 octobre, Dernier délai pour déposer le coupon d'inscription au repas des anciens, Mairie.

Le 07 octobre, Nettoyage complet des fils d'eau de la commune.

Le 09 octobre, Dernier délai pour déposer le dossier de récompense au mérite scolaire, Mairie.

Le 25 octobre, Repas des anciens à partir de 12h00, Restaurant scolaire (sur inscription).

Le 07 novembre, Distribution des colis aux anciens.

Le 11 novembre, Cérémonie aux monuments aux morts de Rocq (11h00) puis de Recquignies (11h15). Vin d'honneur et cérémonie du mérite scolaire à la salle des fêtes.

Le 30 novembre, Dernier délai pour déposer le dossier de la bourse communale Collège de la 6ème à la 3ème, Mairie.

Le 02 décembre, Distribution des bons de Noël aux demandeurs d'emplois de 08h30 à 12h00 et aux anciens de 13h30 à 16h30, Mairie.

Le 12 décembre, Distribution des coquilles à la population à partir de 09h00.

Le 18 décembre, Distribution des coquilles dans les écoles dans le courant de la matinée.

Le 31 décembre, Dernier délai pour déposer la demande de participation à la première licence sportive, Mairie.

Vignette Stibus

Les 06/07/08 octobre, 05/06/09 novembre et 04/07/08 décembre, Distribution de 08h30 à 12h15, Mairie.

Du 21 décembre au 04 janvier, Distribution des coupons Stibus Emeraude et Printemps de 08h30 à 12h15, Mairie.

Vie Associative et Culturelle

Le 07 octobre, Spectacle très jeune public « *P'tit bout d'sique fait des vagues* » à 11h00, Auditorium (Gratuit).

Le 09 octobre, Medi@Nice dictée à 17h30, Auditorium (Gratuit).

Le 10 octobre, Repas des Randonneurs à partir de 19h00, Maison de la citoyenneté de Boussois (sur inscription).

Le 11 octobre, Concert d'Automne de l'Harmonie à 15h30, Salle des fêtes (Gratuit).

Du 16 au 18 octobre, « On se ReGeek », Salle Marie-Amélie Le Fur (sur inscription).

Le 18 octobre, Marche interclub des Randonneurs à partir de 08h15, Salle de Boussois (sur inscription).

Le 24 octobre, Concours de belote de l'A.S.R. à partir de 13h00, Salle du Millénaire (sur inscription)

Le 29 octobre, Grand thé dansant d'Halloween de 14h00 à 19h00, de l'association des Cheveux d'Argent, Salle des fêtes (sur inscription).

Le 31 octobre, Spectacle de marionnettes « *Sorcière pas si bête* » à 18h00, Auditorium (sur inscription).

Le 29 novembre, Concert de la Sainte-Cécile à 11h00, Eglise Saint Sulpice (Gratuit).

Le 04 décembre, Concert Candlelight « *Au chœur de Michel* », hommage à Michel Berger, à 19h00, Eglise Saint Sulpice (sur inscription).

Le 19 décembre, Concert de Noël à 16h00, Eglise Saint Sulpice (Gratuit).

Le 19 décembre, Spectacle de Noël des enfants de la commune (plus d'informations à venir).

Le 23 décembre, Spectacle de marionnettes « *La tournée du Père Noël* » à 18h00, Auditorium (sur inscription).

REPAS DES ANCIENS DU DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026

Pour pouvoir y participer, vous devez avoir atteint vos 60 ans.
Coupon à déposer en mairie avant le lundi 05 octobre 2026.

Nom : **Prénom** :
Adresse :
Date de naissance : / / **Tél.** : / / / /

Accompagné(e) de votre conjoint(e) ? □ oui □ non (*si oui, merci d'indiquer ci-dessous ses coordonnées*)

Nom : **Prénom** :
Adresse :
Date de naissance : / / **Tél.** : / / / /

Un véhicule doit venir vous chercher ? □ oui □ non